

SAINT-MARTIN LE-REDON



BULLETIN
D'INFORMATION N°5

LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal s'efforce, toujours dans le bon sens, de communiquer à sa population les informations utiles par voie dématérialisée et par la distribution des bulletins municipaux.

Nous avons donc le plaisir de vous présenter avec un peu de retard la 5^{ème} édition du bulletin municipal, avec une nouvelle présentation, complétée d'un exposé du budget municipal et des différents services qui s'y rattachent, des activités des différentes associations, enfin quelques informations visant à faciliter les démarches administratives.

Nous espérons que cette nouvelle version sera claire, et nous acceptons toute observation avisée et bienveillante dans le but d'améliorer la communication.

Après deux années limitant les rencontres avec la population en raison du COVID, le conseil municipal aux côtés de l'association St Martin en fêtes, ont enfin inauguré la fête votive du premier weekend de juillet, et, par tradition, ont

célébré auprès du lieu symbolique du monument aux morts, l'œuvre collective des personnes qui ont par le passé participé à la vie de notre village. Je remercie pour leur présence lors de ce temps fort de notre village, les habitants, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Didier DORIAN, Maire de Montcabrier, le père Mathias ainsi que les représentants des différentes associations. Ce weekend a été plébiscité par ces visiteurs qui ont apprécié aussi les échanges avec la municipalité autour d'un apéritif déjeunatoire dont certaines spécialités ont été préparées par Eugénie et Erik du Golf, et pour les glaces, par Thierry, figure de l'association du Chaudron. Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous invitons à participer aux prochaines manifestations d'automne (cf le programme dans le bulletin) toujours avec le soutien de la municipalité pour un savoir-vivre local.

Kathe CAPMAS, Maire

PS : J'invite personnellement tous et toutes à veiller au bon déroulement des événements sur l'espace public, au respect des habitants, des représentants des institutions ou des associations afin que les échanges visent toujours le maintien du plus essentiel : le lien social.



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
15
SAMU
LE SERVICE MÉDICAL URGENT
17
POLICE SECOURS
18
SAPEURS-POMPIERS
114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

ACTUALITÉS

Présentation du personnel communal

Isabelle PAWLOWSKI secrétaire de Mairie depuis le début décembre. Elle répond à toutes les questions ou demandes relatives à la commune.

Youssef AIT OBA adjoint technique municipal.
Depuis le 1^{er} septembre 2020, il a rénové les logements Chazarenc, au-dessus de la mairie et au grand presbytère. Il fait l'entretien régulier des espaces verts et des voies communales.



RECENSEMENT MILITAIRE



Vous avez 16 ans, le recensement militaire est indispensable pour toutes démarches administratives (permis de conduire, diplômes, études supérieures etc).

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

TOURISME



Un des circuits passant dans notre village est honoré d'une étoile dans un célèbre guide vert. D'autres circuits sont imprimés et sont disponibles à l'office de tourisme de Puy l'Evêque.

SÉCURITÉ

Il est rappelé à chacun sa responsabilité de veiller à la non-divagation de ses animaux de compagnie sous peine de sanction (amende et fourrière).

Pour info :
un chien errant sur la commune a été récupéré par la fourrière avec des sanctions à l'encontre du propriétaire.



Appel à la vigilance suite à l'observation d'un possible repérage de locaux inhabités par des squatteurs potentiels.

ADMINISTRATION



Pour toutes démarches administratives vous pouvez demander à la MSAP (Maison de Service au Public) à la Communauté de Communes de Puy l'Evêque
05 65 36 06 06

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

ADRESSAGE

Une réunion pour l'adressage s'est tenue le 3 juin 2022 pour exposer les différentes étapes de modifications des dénominations des voies.

Une cartographie a été mise à la disposition du public jusqu'à début septembre et le vote du conseil municipal a été effectué le 9 septembre.

Nous espérons que l'adressage devienne effectif début 2023.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

LE BOUYSET VOUS DIT : BIENVENUE !

Installés au Bouysset depuis quatre ans maintenant, nous aimons beaucoup y vivre ! Sans compter que le village s'anime de plus en plus : des randonnées réussies, l'arrivée du fantastique cuisinier Pascal, un premier marché de Noël très réussi, le Chaudron du Redon qui a fière allure et qui fonctionne très bien... le tout dans notre beau petit village !

Au Bouysset, il y a toujours quelque chose à faire ! Tout le monde sait maintenant que les pizzas peuvent être récupérées ou consommées sur place après réservation. Vous pouvez aussi apprécier les services de la table d'hôtes avec des propositions de menus toujours variées.

Chaque jeudi, le Bouysset est rempli des néerlandophones qui aimeraient apprendre la langue française. La prof de français a de quoi s'occuper mais le résultat est bluffant ! Et c'est tellement agréable de voir que beaucoup de gens qui viennent vivre ici veulent aussi apprendre la langue.

Chaque dernier mercredi après-midi du mois, vous pouvez jouer ici à la belote ou au bridge. L'après-midi commence à 14h30. Après avoir formé des quatuors, vous pouvez jouer aux cartes tout l'après-midi. L'inscription n'est pas obligatoire, mais c'est facile.

Le dernier mercredi soir du mois est une soirée cinéma. Vous pouvez regarder un film en extérieur. Pour savoir d'avance quel film est à l'affiche, il suffit de consulter notre site Web. Tous les films sont soit en français, soit sous-titrés.

Bien sûr vous êtes toujours les bienvenus au Bouysset ! La terrasse est presque toujours ouverte, la restauration est possible sur réservation. Et vous pouvez terminer un bon moment par une bonne partie de pétanque ! Le Bouysset est également bien adapté pour fêter un anniversaire ou organiser une fête. N'hésitez pas à venir jeter un œil, nous nous ferons un plaisir de vous faire découvrir l'endroit !



ASSOCIATIONS

Comptes-rendu des manifestations

SAINT-MARTIN EN FÊTE LE 2 ET 3 JUILLET

La fête votive a été une belle réussite avec samedi un marché gourmand avec les producteurs locaux, et animé par les Firebugs, 250 à 300 personnes étaient présentes. Dimanche, un vide grenier a été organisé avec une vingtaine d'exposants.



MARCHE NOCTURNE GOURMANDE

Le mercredi 3 août à 19h malgré la chaleur, 165 marcheurs étaient présents lors de la première marche nocturne gourmande de 12 km qui s'est finie par un concert avec Heavy Weather.





LE CHAUDRON

La journée des artistes et artisans qui s'est tenue le dimanche 11 septembre a été un franc succès pour tous. Les participants au nombre de 35 et pour la plupart de notre région - sculpteur, ébéniste, luthier, écrivain, peintre, céramiste, tapissière, etc... nous ont proposé leurs œuvres et créations. Ce fut un régal pour les yeux. Ce fut l'occasion également de prendre connaissance de tous ces savoirs faire, de partager et de réaliser que tous ces talents sont autour de nous.



CUBERTOU ARTS ET MUSIQUE

L'association Cubertou Arts et Musique est dirigée par Liz et David Cutts, habitants de St Martin le Redon. L'association a deux fonctions principales : organiser et accueillir des cours d'été résidentiels et aussi donner des concerts. Liz et David sont ravis qu'à l'été 2022 l'association ait pu faire la promotion de quatre concerts en l'église de Saint-Martin-le-Redon. Le premier concert a mis en vedette deux jeunes violonistes virtuoses qui ont déjà une renommée internationale. Les trois autres concerts ont mis en vedette les tuteurs des cours d'été de Cubertou Arts et Musique, ainsi que certains stagiaires. Tous les concerts ont une entrée gratuite (bien que les dons soient les bienvenus) et sont suivis d'un verre de l'amitié.

LE BUDGET COMMUNAL ET SES BUDGETS ANNEXES

La commune de St-Martin-le-Redon dispose d'un **budget principal** (commune) et pour plus de transparence, certains services sont identifiés dans 3 **budgets annexes** qui sont : **les logements sociaux** (2 logements et ancienne propriété Loussert), **le transport scolaire** et **le multiservice** (Commerce et logement de l'actuel établissement du Loup blanc) que nous essaierons de vous résumer un peu plus loin.

Chaque année, le conseil municipal constate les résultats de l'année précédente de tous les budgets suite à l'exposé du Maire de l'exécution budgétaire vérifiée par les services du trésor public, notre comptable. Négatifs ou positifs, ces résultats sont repris au vote du budget primitif de l'année suivante avec l'obligation légale d'équilibre pour les prévisions tant en dépenses qu'en recettes dans les deux sections : section de fonctionnement (dépenses et recettes courantes de l'année) et la section d'investissement (dépenses et recettes liées au patrimoine).

En résumé : le BP (budget primitif) =

Fonctionnement : Résultat année n-1+ prévisionnel n+1
(Et total dépenses = total recettes)

Investissement : Résultat n-1 + prévisionnel n+1
(Et total dépenses = total recettes)

BUDGET PRINCIPAL - Vote du BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT : DÉPENSES ET RECETTES : 409 893.27 EUROS

Dont résultat positif 2021 : + 237 636.27 euros (inscrit en recettes de fonctionnement)

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE GESTION COURANTE : 360.611 euros = charges à caractère général : 170.204,31 euros, personnel : 62.200, atténuation des produits : 3.000 euros, autres charges : 125 206.97 euros (indemnités des élus : 22.000 euros, les admissions en non-valeur qui correspond pour l'essentiel aux impayés de loyers 11.500 euros et non recouverts par les services des finances publiques depuis presque une décennie). Une dépense obligatoire pour les services d'incendie et de secours de 8.500 euros. Une enveloppe de subvention total de 4000 euros ventilée en partie entre différentes associations.

UNE DÉPENSE de 57.251,97 euros pour équilibrer le budget du multi-service (la dépense est inscrite en prévisionnelle depuis 2020 mais non encore réalisée, ce montant figure en besoin d'équilibre du budget multiservice. Ce déséquilibre correspond à des dépenses supplémentaires supportées par le budget annexe liées à l'aménagement du multiservice et nous attendons aussi une subvention européenne dont la demande n'a pu être faite qu'en 2021 pour presque 63.000 euros).

Une **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE** de 15.000 euros équilibrera une dépense d'investissement du budget Logements Sociaux, en raison de travaux d'isolation et de rénovation de la Maison Loussert.

AUTRES DÉPENSES : Attribution de compensation versée à la communauté de commune pour 3.000 euros.

CHARGES FINANCIÈRES pour le paiement des intérêts d'emprunt : 2.000 euros

DOTATION PROVISIONS POUR LES IMPAYÉS DE LOYERS : 2.000 euros

DÉPENSES IMPRÉVUES : 8.000 euros

DÉPENSES POUR ÉQUILIBRER LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 34.431.89 euros

DÉPENSES D'AMORTISSEMENT : 2.850 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La bonne santé du budget principal permet d'inscrire en recettes le résultat positif de l'année précédente de +237.636,27 euros.

A cette somme s'ajoutent les subventions : dotations que verse l'état (DGF, dotation de péréquation etc), la fiscalité locale dont le montant voté avec une fixation des taux correspond au besoin permettant d'assurer toutes les dépenses de fonctionnement, les revenus du patrimoine communal (redevances, loyers).

INVESTISSEMENT : DÉPENSES ET RECETTES : 375.512,93 EUROS

Les dépenses et recettes votées sont le programme des dépenses liées à des projets constituant l'augmentation ou l'amélioration du patrimoine, nous y retrouvons les dépenses financières liées aux projets déjà réalisés (paiement du capital des emprunts et amortissement). Face à ces dépenses sont votées les recettes constituées pour l'essentiel par les subventions de l'état et des autres collectivités territoriales (Région, et Département). Les recettes d'emprunts permettant de financer les projets (sur le budget l'emprunt est défini de manière globale, toute opération confondue).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de la santé financière du budget principal de la commune avec un excédent de l'année précédente de 200.063,04 euros en recettes d'investissement ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement de 34.431,89 euros, il a été envisagé de voter les opérations suivantes :

BÂTIMENT HALLE MAIRIE : 260.000 EUROS DONT 104.118 DE RECETTES DE SUBVENTIONS Le projet de fermeture de la halle et la modernisation de la mairie avec mise aux normes d'accessibilité et d'économie d'énergie a fait l'objet d'une étude plus approfondie par la nouvelle municipalité avec une remise

à plat des demandes de subventions de l'état et de la région. Ce qui nous a permis de reconduire in extremis une subvention DETR 2018 de 21.659 euros et d'obtenir dans le cadre du plan de relance de l'Etat une enveloppe de 29.949 euros. Concernant la région, une enveloppe de 4.073 euros a été attribuée pour l'accessibilité et 8.100 euros pour la rénovation énergétique.

Le département maintient le montant de 40.388 euros

A titre d'information, les travaux ont commencé depuis début juin, avec une espérance d'achèvement pour la fin d'année, en fonction de l'évolution économique du moment liée au conflit en Ukraine avec les risques de retard de livraison des matériaux, risquant ainsi de prolonger l'exécution des travaux.

CIMETIÈRE : 33.000 EUROS La nouveauté est l'installation du columbarium et un espace souvenir pour le recueillement des familles, les devis ont été signés avec l'exécution pour l'automne prochain. Le cimetière fera l'objet d'une étude plus approfondie par le SDAIL (aménagement plus sécurisé) et certains travaux réalisés nécessitant une réelle réflexion en raison d'une mauvaise exécution ne facilitant pas l'accès à certaines concessions.

A noter qu'il n'existe à ce jour, aucun règlement du cimetière et certaines concessions ont été abandonnées sans renseignement d'identification familiale depuis plusieurs décennies.

C'est un projet à l'état embryonnaire, qui nécessite une réflexion collective.

TRAVAUX LOGEMENT : 31.750 EUROS Depuis 2 ans, 3 logements ont été restaurés, et notre technicien territorial a su faire preuve de professionnalisme, nous permettant de faire des économies sur certains travaux de rénovation (isolation, peinture, restauration diverses).

C'est un programme que nous poursuivons, le logement de l'instituteur de l'ancienne école doit être rénové dans sa quasi-totalité : isolation, peinture et changement du système de chauffage.

Compte tenu de l'augmentation du prix du fuel, le système de chauffage du logement au-dessus de la mairie profitera des travaux de rénovation de la mairie pour y installer une pompe à chaleur.

A noter que si la commune devait monter un dossier de demande de subvention, la dépense pour une isolation optimale et pour les travaux d'installation de chauffage serait coûteuse et nous imposerait de dépenser une enveloppe de plus de 100.000 euros avec un emprunt à long terme.

Le logement en question est loué et les travaux s'effectueront en accord avec le locataire. Nous espérons que les travaux d'isolation s'effectueront avant cet hiver.

MOBILIER URBAIN : 5.000 euros Une enveloppe de 5.000 euros a été votée pour l'achat de mobiliers extérieurs : tables de pique-nique et panneaux d'affichage, des caches-poubelle.

ADRESSAGE : 8.000 euros Cette enveloppe correspond aux dépenses de préparation de l'adressage par la poste et l'achat des panneaux de rues. L'adressage sera effectif pour la fin d'année. Pour information, ce chantier a commencé en 2021.

ACHAT DE TERRAIN : 1000 euros Une parcelle située à proximité du cimetière nous permettrait d'élargir un espace de stationnement ou de prolonger une voie.

MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE : 2000 euros Des achats de matériels techniques sont nécessaires à l'exécution du travail de notre technicien territorial.

AUTRES DEPENSES :

CAPITAL D'EMPRUNT : 29.000 euros

DÉPÔT CAUTIONNEMENT : 4000 euros Correspond au remboursement potentiel des cautions versées par les locataires.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ : 200.063,04 EUROS

FCTVA : 3000 EUROS Correspondant à la récupération de la TVA sur les travaux exécutés en 2020.

AMORTISSEMENT SUR ÉTUDES RÉALISÉES SUR LES ANNÉES PRÉCÉDENTES : 2.850.10 EUROS

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 34.431,89 EUROS. Correspondant au montant prélevé à la section de fonctionnement permettant d'équilibrer les dépenses.

CAUTIONNEMENT : 4.000 euros Montant prévisionnel de cautions à récupérer sur les nouveaux loyers.

EMPRUNTS : 26.149.90 euros Permettant d'appeler un emprunt en cas de réalisation des travaux, exemple : logement, cimetière et en cas d'insuffisance de trésorerie pour financer les opérations d'investissement.

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE - Vote du BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes : 12.895,43 euros

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Les charges à caractère général (entretien véhicule, assurances) : 2.600 euros Les charges de personnel assurant le transport des enfants vers les écoles du RPI DURAVEL/SOTURAC /TOUZAC : 6.750 euros.	La région OCCITANIE, déléguant la compétence transport scolaire à la commune à titre secondaire, compense les charges supportées par la commune par une subvention. Elle est de 5.000 euros Pour équilibrer les dépenses, un résultat positif de 7.895,43 s'ajoute aux recettes.

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes : 24.187,45 euros

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Un aménagement d'un espace « abri-bus » et d'acquisition de véhicule sont prévus. Cette dépense est permise par l'équilibre en recettes contenant un excédent d'exécution de 20.642,02 euros en investissement et d'un excédent de 3.545,43 euros de la section d'exploitation. La question se pose pour le remplacement du véhicule de plus de 15 ans et qui ne répond plus aux normes exigées de la région. A celle-ci s'ajoute l'avenir de ce service qui pourrait être transféré au RPI DURAVEL/SOTURAC/TOUZAC, dont l'adhésion est en cours de validation par les autres communes.	Un excédent d'exécution de 20.642,02 euros en investissement et un excédent de 3.545,43 euros de la section d'exploitation permettent d'équilibrer les dépenses d'investissement.

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX - Vote du BUDGET PRIMITIF 2022

Ce budget concerne deux logements conventionnés à caractère social et qui ont bénéficié de subvention et de prêts bonifiés de la caisse de dépôts et de consignations (Ancienne propriété LOUSSERT).

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes : 27.630 euros

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Les dépenses à caractère général concernent l'entretien et l'assurance pour un montant de 2.553,35 auxquels s'ajoutent les intérêts d'emprunts pour un montant de 1.000 euros. Un virement à la section d'investissement de 24.076,65 euros, permettra le paiement du capital d'emprunt ainsi que le besoin d'investissement de 11.856,19 euros, pour remplacer des menuiseries défectueuses et financer d'autres travaux de la maison Loussert. Ce virement permettra de combler aussi le déficit reporté des années antérieures de 13.932,84 euros.	Les loyers pour un montant de 27.630 euros et une subvention du budget principal de 15.000 euros afin d'équilibrer la section de dépenses de fonctionnement.

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes : 37.182,84 euros

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Comme expliqué ci-dessus, des dépenses de remplacement de menuiseries et d'autres travaux sont prévus pour 15.000 euros, et le remboursement du capital des emprunts pour 8.250 euros. A ces dépenses s'ajoute un déficit des années précédentes pour un montant de 13.932,84 euros,	Une affectation d'office d'un résultat positif de l'année précédente de la section de fonctionnement pour un montant de 11.856,19 euros + une dépense de la section de fonctionnement de 24.076,65 euros pour combler en partie le déficit et équilibrer les futures dépenses.

BUDGET MULTIPLE RURAL - Vote du BUDGET PRIMITIF 2022

Depuis 2017, le multiple rural connu sous l'appellation « le loup blanc », est géré par un budget annexe, permettant ainsi d'identifier les dépenses et recettes en marge du budget principal. Le bâtiment appartenant à la commune fait l'objet d'un bail commercial (épicerie-restaurant et chambres d'hôte et d'un bail d'habitation pour le logement du gérant.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 71.656,57 euros

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Le montant des dépenses à caractère général représente 3.565 euros. Les charges financières (intérêts d'emprunts) pour 3.500 euros. Les autres charges : 1.765 euros : admissions en non-valeur correspondant à des non-recouvrements de loyers de l'ancien gérant. A ces dépenses s'ajoute un virement à la section d'investissement de 64.591,97 euros (équilibrée en recettes par une dotation de la commune permettant de combler le déficit cumulé des années antérieures sur la section d'investissement.	Une subvention de la commune de 57.251,97 euros. Les recettes de loyers de 14.400 euros. Une régularisation de recettes de TVA pour 5 euros.

Dépenses et recettes d'investissement : 153.119,77 euros

Depuis plusieurs années un déficit s'est accumulé en raison d'importants travaux effectués pour le multi-service et dont l'autofinancement du budget annexe est insuffisant. Pour cela le budget principal doit pourvoir à l'équilibre budgétaire de ce multi-service par le biais d'une subvention (en section de fonctionnement) que l'on retrouve en partie dans le virement à la section d'investissement (64.591,97 euros)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Capital des emprunts : 11.000 euros Caution à restituer : 400 euros Déficit antérieur reporté (sur plusieurs années) : 141.719,77 euros	FCTVA (récupération de TVA) pour 14.112 euros Excédent de fonctionnement 2021 pour 10.027,30 euros Subvention leader : 63.988,50 euros - cette subvention présentée au budget a fait l'objet de demandes de versement en 2021 auprès de la Région (Instructeur du dossier) qui sera honoré tardivement sans en connaître l'échéance. Virement de la section de fonctionnement (pour équilibrer la section) : 64.591,97 euros. En résumé pour ce budget : la vigilance est optimale afin que l'encaissement des loyers soit toujours aussi régulier. En espérant que les activités du multiservice se poursuivent avec autant de succès.

VOS DÉMARCHES

Un conseiller numérique pour vous accompagner !

Accompagnement
dans vos démarches en ligne

Initiation
à l'informatique

Découvrir
l'environnement numérique

Apprendre
à naviguer en sécurité sur internet

Gérer
ses courriels, ses photos et ses documents

Retrouvez nous au plus près de chez vous

Matin
Voir horaires de la Mairie

Après-midi
Voir horaires de la Mairie

Lundi **MONTCABRIER***
Mairie
*CASSAGNES
1er lundi du mois, Mairie.

Mardi **DURAVEL***
Bureau de Poste
*SOTURAC
1er mardi du mois, Mairie

Mercredi **ALBAS**
Mairie

Judi **MAUROUX**
Bibliothèque municipale

Vendredi **LUZECH**
Faitout numérique
espace de coworking

Atelier
Numérique
Espace de Coworking
Prayssac ou Luzech

GREZELS
Mairie

CASTELFRANC
Salle périscolaire

Atelier
Numérique
Espace de Coworking
Prayssac ou Luzech

SAUZET*
Mairie
*VILLESEQUE
1er vendredi du mois, Mairie

VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE
L'IMPRIMERIE DE L'OPINION

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

La prochaine manifestation aura lieu le dimanche 16 octobre et sera consacrée à OCTOBRE ROSE avec une randonnée de 8 km

DIMANCHE 16 OCTOBRE

2ème Marche Solidaire
Lutte contre le cancer
du sein

ST MARTIN LE REDON

RANDONNÉE DE 8 KM

DÉPART À PARTIR DE 9H30

PARTICIPATION 5 €
DONT 3€ REVERSÉS À LA LIGUE CONTRE LE CANCER
INSCRIPTION SUR PLACE
COLLATION OFFERTE

REPAS 10 €
TOURAIN - RÔTI DE PORC / FLAGEOLETS
DESSERT / CAFÉ

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 12/10
AU 06 33 59 26 44

Dress Code Rose!

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

OH MY LOT!

POUR PLUS D'INFORMATION : STMARTINLEREDON@GMAIL.COM